



Groupe de Travail Usages des sites Natura 2000
Site d'importance communautaire (SIC) Baie de Seine orientale
Zone de protection spéciale (ZPS) littoral augeron

Hérouville-St-Clair, le 23 juin 2014

Relevé de décisions

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles en téléchargement à l'adresse <http://baiedeseine.n2000.fr/participer-la-vie-des-sites/reunions-passees>

Ordre du jour

1. Rappel du contexte Natura 2000 et du calendrier
2. Diagnostic des usages (présentation des activités ; organisation de la collecte de données complémentaires ; identification des pressions potentielles)
3. Questions / discussions

Annexe : liste des personnes présentes et excusées

1. Rappel du contexte Natura 2000 et du calendrier

L'objectif de la réunion était de proposer un bilan de l'avancement du diagnostic des usages des sites Natura 2000 Baie de Seine orientale (SIC) et Littoral augeron (ZPS), de présenter les méthodes de travail retenues, et de préciser le planning de la collecte des données complémentaires.

En introduction, Jessica Lambert (DREAL Basse-Normandie) rappelle que cette réunion fait suite à un premier groupe de travail « usages » qui s'est tenu le 18 février 2014, et qu'elle vise à permettre les discussions sur l'avancée des travaux relatifs à l'état des lieux des usages qui est en cours. Après un tour de table, les personnes excusées sont citées en séance.

Nolwenn Hamon (CRPMEM Basse-Normandie) précise que le comité de pilotage (COFIL) de ces deux sites Natura 2000 a été installé en décembre 2013, et a permis la désignation des opérateurs : l'Agence des aires marines protégées et le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins. Différentes phases d'études sont programmées : l'état des lieux du patrimoine naturel et des usages (en cours), l'identification des enjeux et la réalisation de l'analyse de risque de dégradation des habitats par la pêche professionnelle, ainsi que la définition des mesures de gestion. Les membres du COFIL et des groupes de travail sont invités à participer à chacune de ces phases, pour transmettre leurs connaissances et faire part de leurs remarques, afin de disposer d'un diagnostic partagé et de s'accorder sur les mesures de gestion à mettre en œuvre.

Après transmission des documents de travail des états des lieux, un groupe de travail commun (patrimoine naturel et usages) sera programmé d'ici la fin 2014, avant un COFIL de validation prévu début 2015.

2. Diagnostic des usages

Le diagnostic des usages a été complété depuis le précédent groupe de travail du mois de février.

L'état des lieux détaillé, en cours de rédaction, sera transmis d'ici le mois d'octobre.

- L'important **trafic maritime** généré par la proximité des ports du Havre, de Rouen, et de Caen-Ouistreham peut être à l'origine de pressions liées au dérangement d'espèces (perturbations sonores, collisions), et présente un risque élevé de pollution marine.
- Certaines zones **d'immersion de sédiments** ou points de rejets par refoulement hydraulique sont situés au sein du périmètre des sites. Les sites destinés à l'immersion des plus gros volumes (Octeville, Kannik et prochainement Machu) sont localisés hors de la zone Natura 2000. Les dépôts peuvent engendrer des pertes ou des modifications d'habitats, une modification du réseau trophique par la destruction d'organismes et l'évolution de l'habitat, une augmentation de la turbidité et la remobilisation de contaminants. Ces activités nécessitent des autorisations au titre de la Loi sur l'eau et sont soumises à évaluation des incidences.
- **Les extractions de matériaux** (extraction expérimentale PER GMH ; demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers après extraction expérimentale entre 2006 et 2011 pour le GIE GMN) sont réglementées via le code minier et sont soumises à évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Les pressions potentielles peuvent être des dommages physiques sur les habitats, une modification du réseau trophique, et une augmentation de la turbidité.
- Les pressions générées par l'implantation du **futur parc d'éoliennes à Courseulles-sur-Mer**, et par les **projets de câblages** (raccordement du parc, et interconnexion France - Royaume-Uni) seront variables entre la période de travaux (dérangement, dommages physiques sur les habitats...), et la phase d'exploitation. Jessica Lambert précise que le dépôt de dossier du parc éolien doit se faire pour le 23 octobre 2014, avant une phase de consultation du public. Guy Ruyter (GRAPE) informe qu'il est prévu que le câble de raccordement du parc soit ensouillé pour la partie terrestre. Pour la partie marine, la méthode n'est pas finalisée.
- **Les actions de l'Etat en mer** (sécurité maritime, surveillance et contrôle des pêches,...) peuvent être génératrices de perturbations sonores et de dérangement pour les espèces. Toutefois, il est à noter l'effet positif potentiel de la lutte anti-pollution menée dans ce cadre.
- **Les activités de Défense Nationale** ont fait l'objet d'un recensement et d'une description dans un référentiel technique pour la gestion des sites Natura 2000, publié en avril par l'Agence des aires marines protégées. En baie de Seine orientale, les activités pratiquées sont diverses (surveillance aérienne, de surface, sous-marine, traitement d'explosifs...) et peuvent être sources de pressions (perturbations sonores, blessures physiques, dérangement, dommages sur les habitats) mais peuvent également contribuer à les limiter, notamment par la réduction des risques de pollution.
- L'étude de **la pêche professionnelle** nécessite de disposer d'informations qui seront mobilisées à deux niveaux : les données à large échelle (rectangles ou sous-rectangles statistiques CIEM, données collectées par la Cellule de suivi du littoral normand et/ ou les CRPMEM) pour le volet de l'état des lieux, et des données plus fines (à collecter) pour réaliser l'analyse de risque de dégradation des habitats par les activités de pêche (rendue obligatoire par la circulaire du 30 avril 2013). Par souci de cohérence, l'analyse de risque sera réalisée dans un même temps sur le site voisin de l'estuaire de Seine, dont le Docob a été finalisé avant l'application de la circulaire. Pour la mener à bien, il est nécessaire de mener des enquêtes auprès des navires (de Basse- et Haute-Normandie) travaillant sur les sites. Ce travail sera réalisé entre juillet et septembre, sur la base d'un plan d'échantillonnage, qui concentrera l'effort sur les pratiques côtières et estuariennes qui sont les moins connues. Les pressions de ces pratiques, variables selon les engins de pêche utilisés, peuvent être des dommages physiques sur les habitats, une augmentation de la turbidité par remise en suspension de sédiments, des dérangements ou captures accidentelles, et des modifications du réseau trophique par extraction sélective d'espèces.
- **Les activités de plaisance et les loisirs nautiques** (sports nautiques, pêche récréative) sont difficiles à connaître précisément, car pratiquées majoritairement de façon libre, sans

encadrement par une structure commerciale ou une fédération ou association. Les manifestations nautiques sont quant à elles bien recensées. En s'inspirant des travaux similaires menés en baie de Seine occidentale, un suivi de fréquentation sera mené pendant la période estivale par le biais du sémaphore de Villerville (demande d'autorisation en cours), qui offre un bon point de vue sur la zone nautique. L'objectif est d'obtenir une information quantitative générale sur la répartition des activités sur le plan d'eau et leur importance relative. Un partenariat sera mené avec la Maison de l'estuaire afin de disposer d'une information cohérente sur la zone de l'estuaire. Ces données seront complétées par des informations qualitatives à recueillir par l'intermédiaire de questionnaires à destination des pratiquants de loisirs nautiques (à diffuser sur les forums internet, aux fédérations et associations, dans les bureaux des ports et offices de tourisme...). Les pressions potentielles de ces pratiques peuvent être des dommages physiques sur les habitats (ancrages essentiellement), des dérangements et captures accidentelles, et des modifications du réseau trophique par extraction sélective d'espèces.

- Le bilan des **activités conchyliques** n'a pas été dressé, car les tables à huîtres sont implantées bien plus à l'ouest.

- ➔ **L'acquisition de données manquantes (pêche professionnelle, loisirs nautiques) sera réalisée entre juillet et septembre 2014.**
- ➔ **Un document rédigé d'état des lieux sera diffusé par la suite (octobre 2014) aux membres du groupe de travail. Cette version de travail permettra de recueillir les remarques et suggestions de chacun.**
- ➔ **Un groupe de travail sera programmé en novembre ou décembre 2014 pour intégrer et présenter les différentes modifications.**

3. Questions / discussions

Les discussions ont porté sur le contenu du questionnaire dédié aux loisirs nautiques et son mode de diffusion. Le questionnaire utilisé précédemment pour le site Natura 2000 baie de Seine occidentale a été repris et adapté, puisqu'il n'avait pas fait l'objet de remarque particulière de la part des usagers. Cécile Lidec (communauté de communes Cœur Côte Fleurie) demande de quelle manière les collectivités pourraient relayer leur diffusion. Il est répondu qu'ils pourront être distribués dans les bureaux des ports, les offices de tourisme, et que l'aide des mairies est la bienvenue, et qu'il s'agit d'une démarche volontaire.

Damien Ono-Dit-Biot (Maison de l'estuaire) conseille d'utiliser un document simple et rapide à remplir, sans aborder les questions d'impact environnemental qui peuvent inquiéter les usagers.

Michel Siquot (FNPPSF, comité départemental du Calvados) annonce pouvoir diffuser le questionnaire auprès des adhérents de la fédération, mais cela ne représentera qu'une partie de la population de pêcheurs.

- ➔ Le questionnaire sera transmis pour avis aux membres du GT avant diffusion aux usagers.
- ➔ Le formulaire sera accompagné d'un document explicatif de la démarche.

James Jean-Baptiste (GONm) s'interroge sur la possibilité d'évaluer les impacts de la navigation ou de la pêche de loisir sur les populations d'oiseaux (stationnements de macreuses par exemple) ; seules des observations directes et régulières des activités permettraient d'évaluer l'effet réel du dérangement. De plus, les enquêtes ou observations ne sont pas forcément réalisées au moment où les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont sur site (hivernage pour les macreuses, plongeurs et grèbes par exemple).

Gwenola De Roton précise que dans le cadre du DOCOB, il est prévu que seule la pêche professionnelle fasse l'objet d'une analyse de risque vis-à-vis des pressions sur les habitats, et les autres usages sont soumis à évaluation des incidences ainsi qu'à d'autres réglementations. Les activités de loisir ne sont pas encadrées par ce principe, mais le référentiel technico-économique publié par l'Agence des AMP permet de qualifier les impacts de manière théorique. Nolwenn Hamon précise que les observations de fréquentation et les questionnaires visent essentiellement à connaître les activités et à identifier des éventuelles zones de concentration. L'analyse de ces données

consistera à croiser ces informations avec les données d'avifaune, et identifier des enjeux éventuels en fonction de la présence d'espèces et de l'intensité des pratiques dans les secteurs les plus sensibles. Au besoin, et en fonction des enjeux, un approfondissement de la connaissance sur ces aspects pourra peut-être être proposé en tant que mesure de gestion du DOCOB, notamment en période d'hivernage.

- L'objectif de l'état des lieux est bien de dresser un bilan de la connaissance sur les activités, et d'acquérir si besoin des données complémentaires pour identifier les interactions potentielles, mais il est plus difficile de connaître les impacts réels par le biais de cette seule étude.
- Il a été suggéré de mettre dans le formulaire des questions sur les interactions avec les oiseaux

Antonin Hubert (AAMP) demande si les données collectées dans les sémaphores pourront être extrapolées. Nolwenn Hamon répond que les jours de comptages ne seront pas suffisamment nombreux (en raison de contraintes humaines et temporelles) pour pouvoir être représentatives de la fréquentation totale du site, et donc être extrapolées. Mais elles devraient permettre d'avoir une vision globale de l'utilisation du site (type de pratiques, zones de concentration des navires, fréquentations maximales simultanées...). C'est de cette manière que les données ont pu être interprétées en 2012 sur le site de baie de Seine occidentale.

Parmi les compléments d'informations possibles, Damien Ono-Dit-Biot suggère de contacter la gendarmerie maritime du Havre qui est tous les jours sur zone l'été, et pourrait participer à certains comptages.

Isabelle Rauss fait également référence aux diagnostics menés dans l'estuaire de l'Orne dont il serait possible de s'inspirer.

Gwenola De Roton évoque par ailleurs les données collectées lors du programme PACOMM (acquisition de connaissances sur les oiseaux et mammifères marins). Au cours des survols, les navires ont normalement été dénombrés.

Guy Ruyter informe aussi de l'existence du rapport produit par Acteon sur l'étude des incidences des projets de mesures dans le cadre de l'élaboration des programmes de mesures DCSMM, qui regroupe de nombreuses informations.

Denis Achard informe que les chasseurs sur le DPM auront l'obligation de déclarer en 2015 les captures dans un carnet de prélèvements pour suivre les espèces, et que des limites de captures existent (20 oiseaux/chasseur/jour). Ces informations pourront intégrer l'état des lieux.

Michel Siquot demande si les activités nautiques dans la bande des 300 m (catamaran, kayak...) seront touchées par Natura 2000. Il est répondu qu'elles seront intégrées dans l'état des lieux des usages, et que la phase d'analyse des interactions avec les habitats et espèces permettra de voir s'il est utile ou non de proposer des mesures de gestion au titre de la Directive Habitats ou de la Directive Oiseaux.

Paul Françoise (Comité départemental des pêches maritimes et élevages marins du Calvados) indique que le Comité national des pêches (CNPME) a refusé de signer une convention de partenariat avec l'AAMP, et trouve gênant que le CRPME de Basse-Normandie continue à travailler conjointement avec l'AAMP sur le dossier Natura 2000. Nolwenn Hamon précise que ce refus temporaire de signature émane uniquement du CRPME de Bretagne, et n'est absolument pas une décision d'ordre national.

En conclusion, Jessica Lambert remercie les participants de leur présence et annonce le prochain groupe de travail en fin d'année. Elle invite les personnes présentes à faire des retours sur les documents qui leur seront transmis (états des lieux patrimoine naturel et usages), et à contribuer à la diffusion du questionnaire relatif aux pratiques de loisir.

ANNEXE : participants au groupe de travail Usages

Personnes présentes

Denis ACHARD, Fédération de Chasse du Calvados
Sébastien BERNEDE, Service Environnement de la Commune d'Ouistreham
Claire BERREVILLE, Grand port maritime de Rouen
Gwenola DE ROTON, Agence des aires marines protégées
Clément FRANCOIS, Ville de Deauville
Paul FRANCOISE, Comité départemental des pêches maritimes et élevages marins du Calvados
Xavière GROSBOS, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
Nolwenn HAMON, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) de Basse-Normandie
Antonin HUBERT, Agence des aires marines protégées
James JEAN BAPTISTE, Groupe Ornithologique Normand (GONm)
Jessica LAMBERT, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Basse-Normandie
Thomas LECARPENTIER, Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de Seine
Cécile LIDEC, Communauté de communes Cœur Côte fleurie
Damien ONO-DIT-BIOT, Réserve naturelle nationale de l'estuaire de Seine
Isabelle RAUSS, Conservatoire du Littoral
Guy RUYTER, Groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE)
David SELLAM, Direction interrégionale de la Mer (DIRM) Manche Est mer du Nord
Michel SIQUOT, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France – Comité départemental du Calvados
Manuel SARRAZA, Agence de l'eau Seine-Normandie, Direction territoriale et maritime des rivières de Basse-Normandie

Personnes excusées

Dominique CHAUVEL, Députée-Maire, Comité Régional Aéronautique de Haute-Normandie
Eric FOUCHER, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) Port-en-Bessin
Sylvie LE VILLAIN, Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados (DDTM 14)
Amaël MACRON, Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction (UNICEM) Normandie
Jocelyne MORIN, IFREMER Port en Bessin
Sonia MULLER, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) de Haute-Normandie
Guy RENAUDIER, Direction départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime (DDTM 76)
Daniel ROUSSE, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Maritime (DDCS 76)